

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

MARS 2012

INFO
PRATIQUES
www.kerfourn.fr

Chers concitoyens

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30 – 12h Fermé
Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h
Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h
Vendredi 8h30 – 12h Fermé
Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h
Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h
Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h
Samedi 8h – 14h 16h – 1h
Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi 9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi Fermé
Tous les jours
7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi 7h – 15h 18h – 20h
Mardi 7h – 15h 18h – 22h
Mercredi 7h – 15h Fermé
Jeudi 7h – 15h 17h30 – 22h
Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h
Samedi 8h – 15h 18h – 23h
Dimanche Fermé 18h – 23h
Sur réservation : Le Couscous 1^{er}
et 3^{eme} samedi du mois,
Paella 2^{eme} samedi du mois

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64
Lundi et jeudi
10h - 12h et 14h – 18h
samedi 10h - 13h et 14h - 18h

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h
Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

Après validation de la commission des finances, le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2011 de la commune. Les charges à caractère général sont de 211 519,68 € (+5,37%) dont 1539,42 € en charge rattachée du fait de la suppression de la journée complémentaire et des dépassements sur 6 comptes : carburants (+554,82 €), entretien de voirie (+11 365,53 €), taxes foncières (+830 €), locations mobilières (501,64 €), contrats de prestation (546,03 €) et les fournitures administratives (686,86 €). Les dépenses de personnel se chiffrent 152 816,80 € (+9,29%), résultat des deux contrats uniques d'insertion. Les autres charges de gestion courante baissent de 5,81% à 89 828,81 €. Les charges financières sont de 35 217,50 € en légère augmentation de +1,28%. Les charges exceptionnelles se limitent à 274,86 €. La dotation aux amortissements de 20 000 € pour assumer le déficit du lotissement engendre un total de charges réelles de 509 657,65 € en hausse de 7,96 %, soit une hausse réelle de 3,71 % (déduction faite de l'amortissement) après une hausse de 2,08 % en 2010. Nous devons continuer cet effort de maîtrise des dépenses. Les opérations d'ordre de 28 143,81 € concernent les ventes H.T. de la rue Saint Vincent. Le total du budget dépenses de fonctionnement est de 537 801,46 €. Nos recettes se montent à 671 601,50 € soit un résultat d'exercice de 133 800,04 €. Les recettes sont conformes à nos prévisions. Les contributions directes continuent leur évolution favorable avec une somme de 192 075 € et 25 081 € de compensations diverses soit une progression de 9 447 € sur un an et 39 670 € depuis le début du mandat. C'est une excellente dynamique. Le résultat de clôture est de 251 988,82 €.

En investissement, nous nous limitons au strict possible et nécessaire avec des mandats à hauteur de 246 542,61 € dont 67 536,67 € de remboursement de capital. Notre dette est de 783 280,05 € au premier janvier 2012 dont 216 142,34 € pour les prêts sur les logements communaux en location. Pour reprendre les chiffres présentés le 8 janvier, nos investissements sont de 13 300 € pour la rénovation du stade Joseph Jehanno, 5 600 € pour la salle polyvalente, 4 500 € pour les toilettes publiques et 8 620 € pour la médiathèque, 10 821 € pour le renouvellement du matériel à l'espace multimédia, 24 454 € pour la rénovation de l'église, 64 861 € pour la voirie, 40 820 € pour l'extension de l'école Jean de la Fontaine. Nous avons investi 4 800 € pour le columbarium et 2 100 € pour la borne électrique sur la place de l'Eglise. Les recettes d'investissement se montent à 129 187,26 € dont 20 206 € de TVA, 28 143,81 € de vente de terrain communaux et 23 703,51 € liées au transfert de compétence assainissement collectif à Pontivy Communauté. Le résultat de l'année 2011 en investissement est négatif de 117 355,35 €. Le résultat de clôture reste positif de 98 784,46 €.

Le conseil a validé l'affectation du résultat de fonctionnement avec 125 290,11 € en investissement pour le financement des reports et de conserver 126 698,71 € en fonctionnement. L'excédent d'investissement de 98 784,46 € est reporté.

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 739 072,09 € en fonctionnement et 504 285,33 € en investissement. Les charges sont actualisées par compte en fonction des dépenses 2011. En amortissement, nous proposons 8161,08 € pour régulariser l'amortissement 2011 et 2012 de la carte communale. Nous avons noté en charge exceptionnelle la somme de 1700 € pour les éventuels impayés. L'estimation du forfait communal pour le contrat d'association entre la commune et l'O.G.E.C. est de 25 328,75 € au titre de l'année 2012. Sur proposition de la commission Finances et avec l'accord à l'unanimité du conseil, pour limiter les impacts de ces calculs, pour maîtriser les coûts pour la commune, il est proposé d'augmenter de 2 % la subvention 2011 soit une somme de 26 619,05 €. Les recettes sont basées essentiellement sur les flux 2011 sauf les atténuations de charges puisque le dernier contrat unique d'insertion se termine fin février. Nous avons indiqué les chiffres connus à ce jour comme la DGF, l'attribution du FDTP. Nous avons équilibré le budget de fonctionnement avec le virement à la section d'investissement avec 146 764,85 €.

En investissement, nous avons 16 projets d'investissement. Parmi ces projets, l'effacement de la rue du Puits, l'achat de l'Eurkel, l'accessibilité à l'école, l'achat des véhicules communaux, la rénovation des toilettes publiques, de la salle polyvalente, la voirie et les trottoirs attenants et enfin l'achat des terrains Lannay ne peuvent être reporté. L'investissement prévisionnel est de 274 000 €. Le plan de développement communal (25 000 €) est stratégique pour la municipalité. L'achat des panneaux de signalisation (3 834 €) est inscrit depuis 2 ans. Nous devons faire ce petit investissement. Les autres accords d'investissement du conseil seront donc reportés à l'exercice 2013.

Nos prévisions de recettes d'investissement seront insuffisantes pour assumer ces projets et le remboursement de 68 000 € de capital. Nous confirmons notre souhait de ne pas faire appel à l'emprunt une année supplémentaire. Nous ferons appel à une ligne de trésorerie dans le pire des cas. Les dernières solutions sont d'obtenir les accords de subventions de la région et du conseil général pour le plan de développement communal, d'intéresser les fonds de concours de la communauté des communes et les subventions du pays de Pontivy aux projets communaux. Soyons optimistes et espérons.

Le dernier détail, la fiscalité communale n'évolue pas en 2012. Les taux sont maintenus à leur niveau de 2009. Les bases des valeurs locatives sont augmentées de 1,8 % par décision de l'état et accord du parlement.

Joël Marivain

Plan de désherbage communal

Depuis quelques années, les services techniques s'efforcent de réduire l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces publics de la commune. Aujourd'hui en 2012, seul le cimetière est traité. Sur le site de la Fontaine, nous louons un désherbeur mécanique pour passer dans les allées deux fois par an. L'usage de la débroussailleuse est effectué sur les autres sites : le jardin de l'oratoire, la fontaine Saint Vincent, les lotissements, la rue du Puits...

Nous avons créé des zones engazonnées au jardin de l'oratoire et près des jeux de boules, nous avons posé une bâche recouverte de gravillons. Pour limiter la repousse d'herbes indésirables, nous avons utilisé plusieurs solutions avec des plantes couvre sols et du paillage dans les parterres de fleurs et nous expérimentons le jointement des pavés devant la mairie et de certaines bordures. Depuis deux ans, nous stockons les branchages au terrain de foot et nous louons deux ou trois fois dans l'année un broyeur thermique pour fabriquer notre paillage avec les déchets verts produits par la commune. Le paillage réduit aussi la consommation d'eau.

Dans l'esprit du développement durable de nos espaces verts, nous avons réalisé un composteur au cimetière pour trier et valoriser les déchets. Nous avons installé un récupérateur d'eau au jeu de boules et au cimetière. Les plantations d'arbres ont été complétées entre les terrains de foot et à la fontaine Saint Vincent. Pour éviter de refaire trop souvent les parterres rue de l'Argoat, nous les avons protégé avec des pierres et des bouts de bois. La prochaine étape est de proposer aux Kerfournois volontaires des bandes végétales le long du muret ou de la maison.

Le service technique : Bertrand, Laurent et Albert

Il me semble important de mettre en avant le travail quotidien des agents. Aviez vous remarqué toutes ces modifications ? Nous remercions les personnes qui donnent régulièrement des plantes aux agents.

L'équipe municipale.

La Mairie de Kerfourn et Profession Sport 56 vous proposent

« Vacances Multisports 56 »

Pour les enfants de 6 à 13 ans

PROGRAMME VACANCES MULTISPORTS AVRIL 2012

KERFOURN SEMAINE DU 16 au 20 Avril 2012



LUNDI 16	MARDI 17	MERCREDI 18	JEUDI 19	VENDREDI 20
TCHOUCK-BALL	ULTIMATE	COURSE D'ORIENTATION	BASE-BALL	FOOTBALL
FLAG-RUGBY	HANDBALL		HOCKEY	TOURNOI MULTISPORTS

Renseignements et Inscriptions

Mairie de Kerfourn

courriel : sport@kerfourn.fr

Tél: 02 97 38 36 03

Informations générales

"Ne jetez plus vos déchets mais juste vos mauvaises habitudes"

Rendez vous samedi 21 avril 2012 pour ramasser ce qu'il y a dans les fossés de notre commune.

Comme l'année dernière, nous profitons de la semaine du développement durable pour mener cette action qui rendra nos promenades dans notre campagne plus agréable.

Samedi matin chacun part de chez soi avec voisins ou amis en récupérant les déchets trouvés dans les fossés, et rendez vous à 11h30 devant la mairie pour évaluer nos trouvailles,

Cette année, nous pourrons comptabiliser les canettes, mégots, emballages trouvés...

VENEZ NOMBREUX, on compte sur vous.

Pour votre sécurité, n'oubliez pas vos gants, votre gilet jaune et un sac poubelle pour mettre vos trouvailles!

CLUB DE L'AGE D'OR:

Mercredi 18 avril: loto ouvert à tous à 14 heures 30 à la cantine

Prélèvement automatique cantine et garderie:

En effet, à ce jour il n'est toujours pas opérationnel car sur une cinquantaine de familles potentiellement concernées moins de 10 y avaient répondu favorablement. Nous en comptabilisons maintenant 17, ce qui est encore peu.

Toutefois, ce moyen de paiement sera réellement mis en place en avril. Les parents qui souhaitent en faire la demande peuvent se renseigner en Mairie auprès de Laëtitia.

LA GSE KERFOURN organise son traditionnel loto de pâques le dimanche 8 avril à 20h00 à la salle polyvalente de Kerfourn. De nombreux lots sont à gagner.

Médiathèque

Si vous voulez apprendre à Surfer sur internet:

- Comment faire des recherches
- Apprendre à utiliser des sites administratifs etc....

Veuillez-vous inscrire soit par mail : mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr

soit par téléphone : 02-97-38-19-04 (mercredi toute la journée)

Je vous contacterai pour vous fixer la date et l'heure de cette animation qui se déroulera le mercredi après-midi sur 5 séances d'1 heure ½ voir les tarifs sur mediathequekerfourn@jimdo.com

N'hésitez pas à vous inscrire.

Festival court métrage, le vendredi 5 octobre 2012

2ème édition du festival de court métrage

Concours gratuit et ouvert à tous

- inscriptions dès maintenant sur www.latelierdelagare56.com

- date limite d'envoi des films : 31 août 2012

3 prix seront décernés aux lauréats :

1er prix : 500€

2ème prix : 300€

3ème prix : 200€

Festival en partenariat avec le cinéma art et essai le Club de Locminé.

Utilisation de la salle polyvalente

Nous vous rappelons que la location de la salle polyvalente se fait en Mairie ou il est établi un contrat de location, un dépôt de garantie et la remise des clefs. Ceci s'applique aux associations ainsi qu'aux particuliers. Le nettoyage en fin de location est à la charge du locataire.

De plus notre seul moyen de suivre l'utilisation de la salle est de demander aux responsables des associations de retirer les clefs en Mairie.

SOS IMPAYES DE LOYERS

Les ADIL informent locataires et propriétaires

A l'issue de la trêve hivernale suspendant les expulsions, l'ANIL rappelle qu'a été mis en place en 2010, à la demande du Ministère du logement et de l'urbanisme, un n° d'appel **SOS impayés de loyers**, gratuit, destiné aux locataires en difficulté, ainsi qu'aux propriétaires qui ont à faire face à des impayés de loyers.

En appelant le **0805 160 075**, ils sont mis en contact avec l'ADIL la plus proche de leur domicile, qui leur explique les démarches à effectuer selon leur situation et le stade de la procédure.

Les ADIL ne peuvent pas régler toutes les situations, notamment répondre aux demandes de logement, mais elles peuvent, en liaison avec les partenaires, tels que le département, la préfecture, les bailleurs, la Caisse d'allocations familiales ou de mutualité sociale agricole, le Centre communal d'aide sociale, les travailleurs sociaux et les associations, favoriser la mise en œuvre des dispositifs existants qui demeurent largement méconnus. Selon la situation de la personne qui appelle (incident de paiement ponctuel, incapacité à reprendre les paiements, contestation de la dette) et l'état d'avancement de la procédure (commandement de payer, assignation devant le juge, commandement de quitter les lieux), l'ADIL lui indique les démarches et aides adaptées : un plan d'apurement amiable entre le bailleur et le locataire est-il encore possible ? Si oui, comment l'établir ? Les aides adaptées (FSL, fonds de solidarité logement, allocations logement, aide juridictionnelle...) ont-elles été sollicitées ? Une garantie des risques locatifs a-t-elle été souscrite ? Une enquête financière et sociale a-t-elle été diligentée par le service social du département ? Il est important que le locataire sache que c'est son intérêt d'y répondre. Un litige avec le propriétaire est-il à l'origine du non-paiement du loyer ? L'ADIL expliquera au locataire l'urgence de reprendre le paiement du loyer ou, le cas échéant, la possibilité de consignation sur autorisation du juge. La personne relève-t-elle du droit au logement opposable ? L'ADIL lui indiquera les démarches à effectuer.

Depuis sa mise en place, en mars 2010, les ADIL ont accordé en moyenne 30 000 consultations par an sur les impayés de loyers (15 000 appels par an via le « SOS impayés de loyers » et autant en consultations directes à l'ADIL).

Pour contacter l'ADIL du Morbihan :
Parc d'Activités de Laroiseau – 14, rue Ella Maillart – 56000 VANNES
2c, Bd Franchet d'Esperey – 56100 LORIENT
N° Indigo : 0 820 201 203 (0,12 €/mn)

La Semaine européenne de la vaccination du 21 avril au 27 avril 2012

Pour la 6^{ème} année consécutive en France, le Ministère de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) coordonnent au niveau national la Semaine européenne de la vaccination.



Pourquoi une Semaine de la vaccination ?

Parce qu'on a tous des questions : quelles vaccinations ? à quel moment ?

- **Dans le cadre de cette semaine, la CPAM 56 propose 2 journées de sensibilisation du grand public :**
 - **mercredi 18 avril au centre commercial Carrefour Lorient Keryado – 10h à 17h**
 - **mercredi 25 avril au centre commercial Carrefour Vannes – 10h à 17h**

La thématique retenue :

- la **vaccination chez les adolescents et les jeunes adultes.**

la vaccination contre la **coqueluche** : entre 11 et 13 ans .

La vaccination contre le **papillomavirus**, pour les jeunes filles dès 14 ans et avant ou au début de la vie sexuelle jusqu'à 23 ans.

La vaccination contre la **diphtérie, le tétanos et la poliomyélite**, entre 16 et 18 ans, puis tous les 10 ans tout au long de la vie.

- les « **rattrapages** » pour les vaccinations qui n'auraient pas été réalisées aux âges recommandés :

la vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (**ROR**) jusqu'au 31 ans pour atteindre deux doses, la vaccination contre l'**hépatite B**, la vaccination contre le **méningocoque** jusqu'à 24 ans.

Plus d'infos : - www.ameli-santé.fr - www.semaine-vaccination.fr



Ecole Notre-Dame

Le voyage scolaire



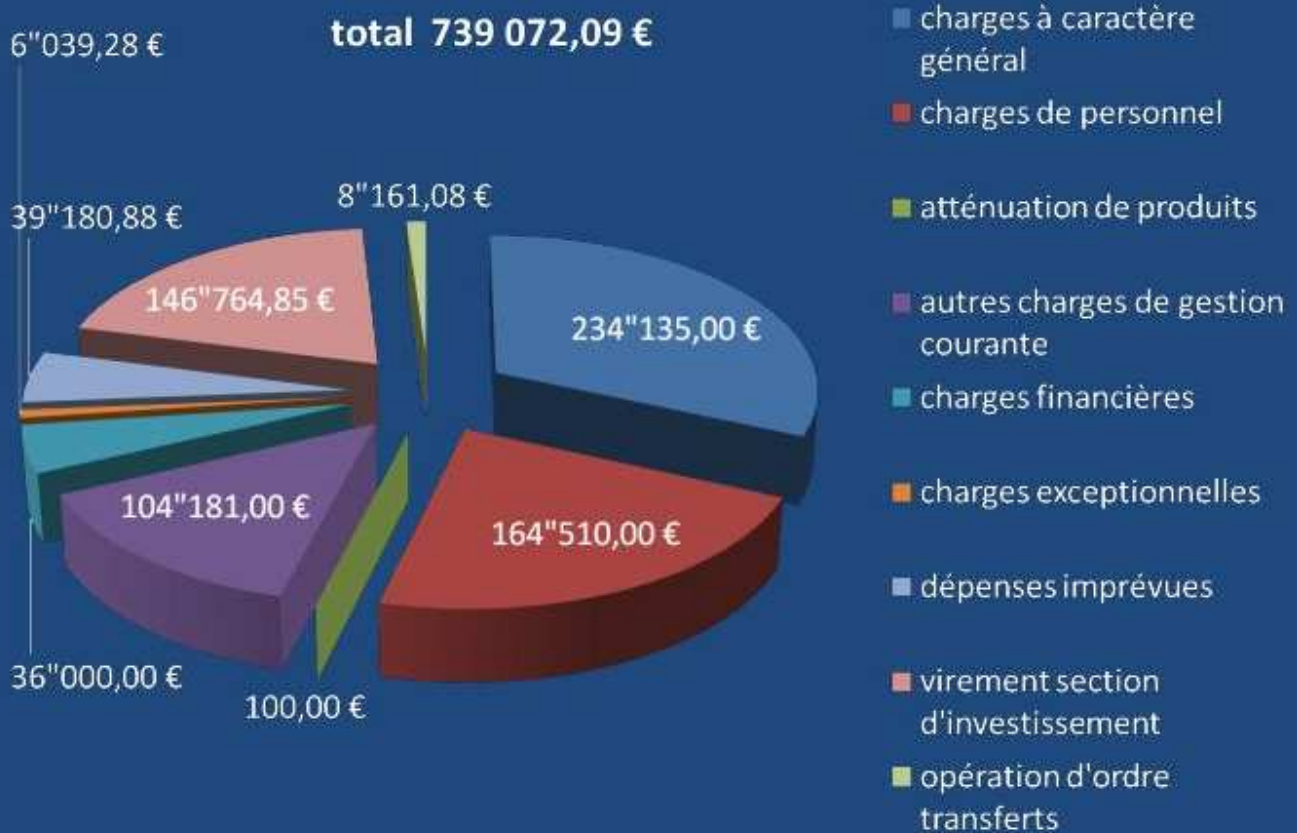
Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont réalisé une classe de neige à Aillon-le-Jeune en Savoie. Au programme : initiation à la pratique du ski, promenade en chiens de traîneaux, visite d'une fromagerie, visite de la ville de Chambéry...

Le carnaval

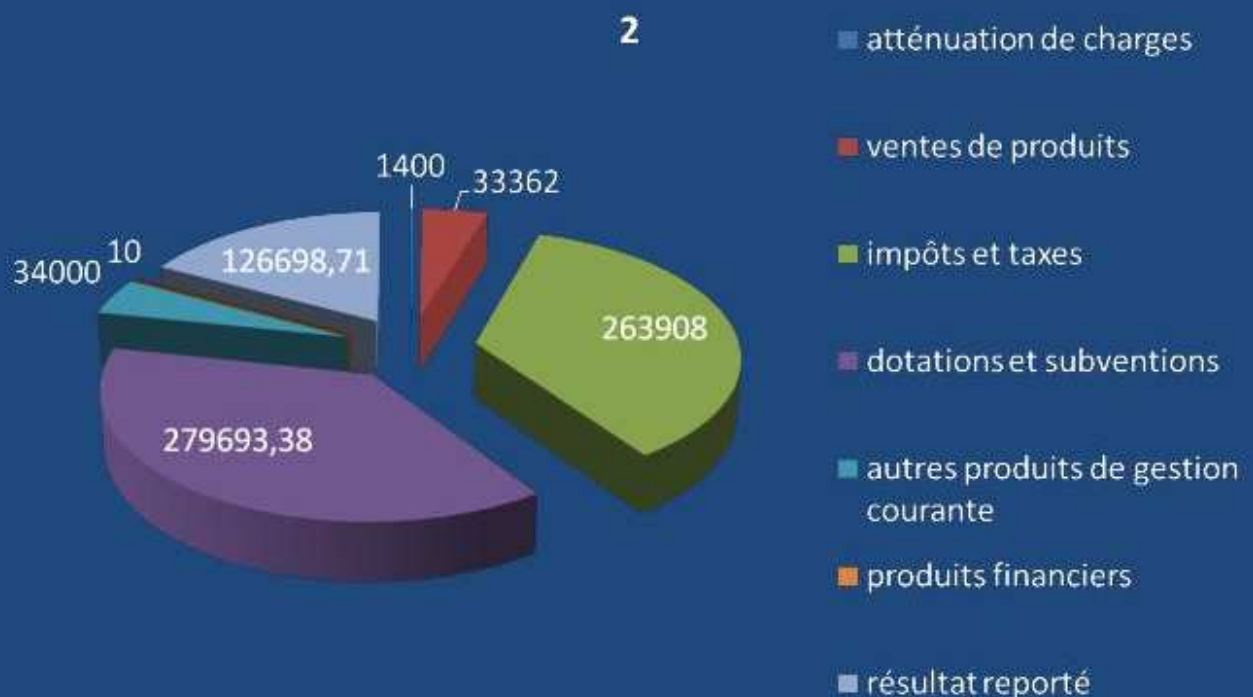


Les élèves ont fêté le carnaval le vendredi 2 mars. Les enfants déguisés en clowns, chevaliers, princesses... ont traversé le bourg en compagnie des parents, grands-parents et amis. Ils ont chanté sur la place de la mairie. Les enfants avaient préparé des gâteaux pour le goûter.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Report dépenses d'investissement

total report 164 285,33 €



Recettes d'investissement

total 504 285,33 €



Détail des investissements

• 1641	remboursement capital	:	68 000 €
• 1650	dépôts et cautionnement	:	1 000 €
• 2022	frais d'études	:	30 000 €
• 204158	autres groupements (rue du Puits)	:	28 910 €
• 2111	terrains nus	:	88 819 €
• 212	aménagement terrains (jeux)	:	17 000 €
• 21312	bâtiments scolaires	:	5 000 €
• 21318	autres bâtiments publics (stade)	:	26 699 €
• 2158	autres	:	12 837 €
• 21757	matériel et outillage	:	35 000 €
• 21881	ralentisseurs	:	3 834 €
• 2313	immo en cours (salle)	:	5 000 €
• 2313	immo en cours (toilettes)	:	10 000 €
• 2315	immo en cours (matériel technique)	:	1 500 €
• 231502	installation (trottoirs)	:	94 000 €
• 23151	travaux de voirie	:	50 000 €
• 23152	réseaux d'éclairage public	:	26 684 €

Proposition nouvelle d'investissement

total 340 000 €

